

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 84/2022

OBJET : Administration Générale : Installation du nouveau Conseiller municipal – Madame Clorinde MARCONI – dans ses fonctions et dans les commissions.

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 9h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra GHIGI-RUSSO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Philippe JANIN, Maëva THOMMERET

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Christine DECORDIER par Kathy NICOLAS, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4

Vu le C.E du 6 Mai 1985, Elections municipales de MOREUIL,

Vu l'article L 270 du Code Electoral lequel prévoit que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant [...] ».

Considérant la démission de Madame Véronique MINISCLOUX,

Considérant que l'information a été transmise auprès de Monsieur le Préfet,

Considérant la nécessité d'installer le suivant de liste, Madame Clorinde MARCONI,

Il est proposé au Conseil municipal d'installer **Madame Clorinde MARCONI** dans ses nouvelles fonctions de Conseillère Municipale laquelle intégrera les commissions dans lesquelles Madame Véronique MINISCLOUX siégeait à savoir :

- Commission « Vie associative »
- Commission « Culture »
- CCAS

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'installer **Madame Clorinde MARCONI** dans ses nouvelles fonctions de Conseillère Municipale qui intégrera :

- la Commission « Vie associative »
- la Commission « Culture »
- le CCAS

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Présents : 16 Votants : 23 Absents : 3 Contre : Abstentions : Pour : 23

Fait et délibéré à Drap le 16 décembre 2022

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/12/2022

Affichage en mairie le : 20/12/2022

